

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 22 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 16 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M.LORIDAN Bernard, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

Absents :

M.RAVET Pierre-Luc.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis.

Délibération 2023D115 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – SARL Alex Home sur la commune de Sailly-sur-la-Lys

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération N°2022D205 en date du 15 décembre 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL,
Vu la délibération N°2022.01821 du Conseil Régional en date du 09 décembre 2022, accordant la reconduction des aides CCFL,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Alex Home, créée le 30 août 2021. Cette société, dirigée par Monsieur Mathieu ALLEXANDRE, est spécialisée dans le paysagisme et se situe 2290 Rue de la Lys à Sailly sur la Lys.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	2021	2022
Chiffre d'affaires	119 316 €	153 210 €
Résultat	124 €-	2 750 €

La SARL Alex Home embauche 2 personnes et prévoit 2 nouvelles embauches supplémentaires sur les 3 prochaines années. L'entreprise souhaite se développer dans le service de lutte contre les nuisibles notamment avec la présence des frelons asiatiques pour lesquelles elle a de nombreuses demandes. A la suite d'un appel d'offre récemment remporté, elle a également besoin d'investir dans une nouvelle remorque pour l'évacuation des déchets ainsi qu'un désherbeur à gaz.

Dans ce contexte-là, l'entreprise doit communiquer sur ses nouveaux services via un nouveau site internet et investir dans un kit complet de lutte contre le frelon asiatique, un désherbeur thermique et une benne à double essieux pour un montant total de 8 536€HT.

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€ et 30 000€, et un plafond d'aide à 9 000€. L'aide CCFL pourrait être d'un montant maximum de 2 560.80€.

Avec un capital de 7500€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 560,80€ maximum à la SARL Alex Home,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Alex Home et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président
Jacques HURLUS

